

**COMMISSION ELECTORALE FEDERALE**  
**PROCES-VERBAL N°2 DU 5 NOVEMBRE 2024**

**SAISON 2024/2025**

**Présents :**

Jean-Jacques DECORDE, Président  
Serge CORVISIER, membre  
Michel ERINTCHEK, membre  
Christian CHEBASSIER, membre

**Assistent :**

Antoine DURAND, Directeur Exécutif  
Thierry BOLOMEY, Informaticien

---

**Date de publication : 05/11/2024**

## ORDRE DU JOUR

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis au siège social de la FFvolley afin de procéder à la préparation des élections des membres du Conseil d'Administration (CA) de la FFVOLLEY de fin d'année 2024, avec l'ordre du jour suivant :

- **1. Scrutin du collège principal du CA de la FFVOLLEY :**

- Rappel des conditions de recevabilité, de composition de liste afférentes aux candidatures & Validation des listes candidates à l'élection du collège principal du CA
- Validation de la liste des GSA admis à voter pour l'élection du collège principal du CA accompagnée du nombre de voix dont ils disposent conformément au barème défini aux Statuts

- **2. Scrutin du collège des représentants de la LNV au CA de la FFVOLLEY :**

- Validation de la liste de candidats à l'élection du collège des représentants de la LNV,
- Validation de la liste des GSA admis à voter pour l'élection du collège des représentants de la LNV au CA accompagnée du nombre de voix dont ils disposent conformément au barème défini aux Statuts

- **3. Scrutin du collège des représentants des arbitres au CA de la FFVOLLEY :**

- Validation de la liste de candidats à l'élection du collège des représentants des arbitres,
- Validation de la liste des licenciés Encadrement extension Arbitres admis à voter pour l'élection du collège des représentants des arbitres au CA

- **4. Scrutin du collège des représentants des entraîneurs au CA de la FFVOLLEY :**

- Validation de la liste de candidats à l'élection du collège des représentants des entraîneurs,
- Validation de la liste des licenciés Encadrement extension Educateurs admis à voter pour l'élection du collège des représentants des entraîneurs au CA

- **5. Scrutin des membres de la commission des sportifs de haut niveau de la FFVOLLEY :**

- Validation de la liste de candidats à l'élection des membres la commission des sportifs de haut niveau de la FFVOLLEY,
- Validation de la liste des actuels sportif de haut niveau admis à voter pour l'élection des membres de la commission des sportifs de haut niveau

# DELIBERE

## 1. Scrutin du collège principal du CA de la FFVOLLEY :

### *Rappel des conditions de recevabilité, de composition de liste afférentes aux candidatures*

Pour rappel, la déclaration de candidatures est faite pour chaque liste par la personne ayant la qualité de responsable de liste. A cet effet, chaque candidat établit un mandat signé de lui, confiant au responsable de liste le soin de faire ou de faire faire, par une personne déléguée par lui, toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de la liste. La liste déposée indique expressément :

- le titre de la liste présentée ;
- les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chacun des candidats.

Le dépôt de la liste doit être assorti de l'ensemble des mandats des candidats qui y figurent ainsi que des documents officiels qui justifient qu'ils satisfont aux conditions posées par les présents Statuts :

- copie d'un justificatif d'identité de chacun des candidats permettant de contrôler la majorité,
- et copie de la licence.

Cette déclaration comporte la signature de chaque candidat. Cependant, tout candidat a le droit de compléter la déclaration collective non signée de lui, par une déclaration individuelle faite sur une copie du formulaire de candidature, dans le même délai et portant sa signature.

La signature de chaque candidat doit être précédée de la mention manuscrite suivante : « La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection du Conseil d'Administration de la FFvolley sur la présente liste menée par (indication des nom et prénoms du candidat tête de liste) ».

L'ensemble des pièces afférentes à la déclaration de candidatures d'une liste peut être adressé sous forme numérisée jusqu'à la date de limite de dépôt de la liste, étant entendu que les originaux devront avoir été versées au dossier de candidatures avant le début de la période de vote.

**N.B. :** Pour être recevable, la liste doit impérativement être composée de vingt-six (26) noms, dont treize (13) hommes et treize (13) femmes.

Ces noms sont classés et numérotés dans un ordre croissant, correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer en priorité des sièges :

- **dont au moins un médecin et un licencié représentant une ligue régionale d'outre-mer qui devront obligatoirement être classés et numérotés dans la première moitié de la liste,**
- **dont une représentation strictement paritaire des hommes et des femmes sur cette liste constituée via une alternance obligatoire homme/femme ou femme/homme dans l'ordre dans lequel les candidats y sont inscrits.**

Chaque liste ne peut présenter que deux (2) licenciés d'un même GSA, afin de satisfaire à l'objectif de représentation par le CA d'une diversité de GSA et de LRvolley.

Les listes ne devront pas comporter de suppléants ; elles pourront comporter au plus 2 candidats supplémentaires, un de chaque genre.

La personne tête de liste est l'interlocuteur exclusif de la liste vis-à-vis de la Commission Électorale Fédérale durant tout le processus électoral.

À peine d'irrecevabilité des listes concernées :

- nul ne peut être candidat sur plusieurs listes ;

- nul ne peut changer de liste à l'issue du dépôt d'une liste.

Les candidats aux postes d'Administrateurs au sein du collège principal du Conseil d'Administration de la FFvolley doivent être été licenciés à la FFvolley au cours de la saison sportive et au cours de quatre saisons sportives sur les huit saisons sportives précédant la date de l'Assemblée Générale électorale.

### *Validation des listes candidates à l'élection du collège principal du CA*

Les membres de la CEF valident la liste déposée par Monsieur Eric TANGUY, en sa qualité de tête de liste, constituée comme suit :

#### **TITRE DE LA LISTE DEPOSEE : AMBITIONS 2028**

<b>POSITION SUR LA LISTE</b>	<b>NOM/PRENOMS</b>	<b>SEXE</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>N° LICENCE</b>
1	Eric TANGUY	Mr	Technicien de recherche et Formation	0346742
2	Annie PEYTAVIN	Mme	Directeur médical	1031744
3	Sébastien FLORENT	Mr	Cadre de Banque	0345002
4	Isabelle COLLOT	Mme	Cadre administratif	2298890
5	Sébastien GONCALVES-MARTINS	Mr	Professeur Economie Gestion	0995105
6	Viviane LE THOMAS	Mme	Retraitée	1792654
7	Eric SAGOT	Mr	Responsable Marketing	1761443
8	Delphine VIALA	Mme	Sans Profession	0160914
9	Christian ALBE	Mr	Retraité	0017657
10	Françoise DE BERNON	Mme	Retraitée	1716570
11	Richard GOUX	Mr	Médecin du sport retraité	1001110
12	Chrystelle SIBILLA	Mme	Chef de projet CNOSF	1586487
13	Marc-Olivier ANATOLE	Mr	Professeur d'EPS	1846565
14	Marie ROSCOUET	Mme	Enseignante/enseignement supérieur STAPS	1366878
15	Michel COZZI	Mr	Retraité	1182607
16	Gaelle RAMARQUES	Mme	Educatrice spécialisée	2062196
17	Stephan VANDERBEEKEN	Mr	Fonctionnaire de police	1552368
18	Christelle BELARBI	Mme	Opératrice service client	2417439
19	Olivier SIMON	Mr	Chef d'entreprise	2423658
20	Eva HAMZAOUI	Mme	Entraîneur Manager CFA	1338367
21	Guillaume PAPIN	Mr	Courtier en assurance	1116563
22	Sabine FOUCHER	Mme	Retraitée	2215121
23	Michel GENSON	Mr	Retraité	1853708
24	Laetitia DUSSUD	Mme	Animatrice	0946529
25	Christophe DURAND	Mr	Cadre de banque	2148330
26	Christine MOURADIAN	Mme	Formatrice	0282152

*Validation de la liste des GSA admis à voter pour l'élection du collège principal du CA accompagnée du nombre de voix dont ils disposent conformément au barème défini aux Statuts*

La liste des GSA admis à voter pour l'élection du collège principal du CA accompagnée du nombre de voix dont ils disposent conformément au barème défini aux Statuts a été validée par la CEF (cf. Annexe 1).

2. Scrutin du collège des représentants de la LNV au CA de la FFVOLLEY

*Validation de la liste de candidats à l'élection du collège des représentants de la LNV*

Pour rappel, conformément aux Statuts de la FFVOLLEY, « le collège des représentants de la Ligue Nationale de Volley, composé de deux membres, un homme et une femme, dont son président, qui devront avoir été élus par l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Nationale de Volley a minima 14 jours avant le début de la période de vote de l'Assemblée Générale Elective ; ces deux membres sont soumis à l'approbation du corps électoral de l'Assemblée Générale Elective tel que prévu à l'article 7.2. via un scrutin de liste majoritaire à un tour ».

Les deux membres du collège des représentants de la LNV soumis à l'approbation du corps électoral de l'Assemblée Générale Elective via un scrutin de liste majoritaire à un tour sont :

- Monsieur Jean AZEMA, Président de la LNV ;
- Madame Joëlle LOGEAIS, Vice-Présidente de la LNV.

*Validation de la liste des GSA admis à voter pour l'élection du collège des représentants de la LNV du CA accompagnée du nombre de voix dont ils disposent conformément au barème défini aux Statuts*

La liste des GSA admis à voter pour l'élection du collège des représentants de la LNV du CA accompagnée du nombre de voix dont ils disposent conformément au barème défini aux Statuts a été validée par la CEF (cf. Annexe 1).

### 3. Scrutin du collège des représentants des arbitres au CA de la FFVOLLEY

#### *Validation de la liste de candidats à l'élection du collège des représentants de la LNV*

Pour rappel, conformément aux Statuts de la FFVOLLEY, « *Le collège des représentants des arbitres, composé de deux membres licenciés Encadrement – Extension Arbitres majeurs, un homme et une femme, élus à bulletin secret au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par leurs pairs licenciés Encadrement – Extension Arbitres à la FFvolley au 31 août précédant l'élection ; l'élection de ces représentants a lieu au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été ; tout licencié Encadrement – Extension Arbitres mineur peut exercer son droit de vote* ».

Les candidats à l'élection du collège des représentants des arbitres au CA de la FFVOLLEY organisée via un scrutin plurinominal majoritaire à un tour sont :

- Monsieur BOUACHERIA Sébastien ;
- Madame DUFOUR Isabelle ;
- Monsieur DRUART Sylvain ;
- Monsieur JACOB Sébastien ;
- Monsieur JUAN Stéphane ;
- Monsieur LECOURT Christophe ;
- Madame MAS Claudie
- Monsieur VERMANDE Cédric ;

*Validation de la liste des licenciés Encadrement extension Arbitres admis à voter pour l'élection du collège des représentants des arbitres du CA*

La liste des licenciés Encadrement – Extension Arbitre à la FFvolley au 31 août 2024 admis à voter a été validée par la CEF (cf. Annexe 2).

En tout état de cause, Pauline RONZIER, Claude BARTHE, Nicolas SEGUY et Delia LEROUX ont demandé à être supprimés de la liste de diffusion afférente à ce scrutin et corollairement de la liste des licenciés Encadrement – Extension Arbitre à la FFvolley au 31 août 2024 admis à voter.

#### 4. Scrutin du collège des représentants des entraîneurs au CA de la FFVOLLEY

##### *Validation de la liste de candidats à l'élection du collège des représentants des entraîneurs*

Pour rappel, conformément aux Statuts de la FFVOLLEY, « *Le collège des représentants des entraîneurs, composé de deux membres licenciés Encadrement – Extension Educateur sportif majeurs, un homme et une femme, élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal à un tour par leurs pairs licenciés Encadrement – Extension Educateur sportif à la FFvolley au 31 août précédant l'élection ; l'élection de ces représentants a lieu au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été ; tout licencié Encadrement – Extension Educateur Sportif mineur peut exercer son droit de vote* ».

Les candidats à l'élection du collège des représentants des entraîneurs au CA de la FFVOLLEY organisée via un scrutin plurinominal majoritaire à un tour sont :

- Monsieur BITON Guillaume ;
- Madame DRIDI Sabrine,
- Madame FRELAT Véronique ;
- Monsieur GUERIN Frédéric ;
- Monsieur TRAN-BA-THO Alexandre ;

*Validation de la liste des licenciés Encadrement extension Educateurs admis à voter pour l'élection du collège des représentants des entraîneurs au CA*

La liste des licenciés Encadrement – Extension Éducateur sportif à la FFvolley au 31 août 2024 admis à voter a été validée par la CEF (cf. Annexe 3).

En tout état de cause, Messieurs Sébastien BOSETTI et Olivier GELY ont demandé à être supprimés de la liste de diffusion afférente à ce scrutin et corollairement de la liste des licenciés Encadrement – Extension Éducateur sportif à la FFvolley au 31 août 2024 admis à voter.

## 5. Scrutin des membres de la commission des sportifs de haut niveau de la FFVOLLEY :

### *Validation de la liste de candidats à l'élection des membres la commission des sportifs de haut niveau de la FFVOLLEY,*

*Pour rappel, conformément aux Statuts de la FFVOLLEY, « Le collège des représentants des sportifs de haut niveau, composé de deux membres, un homme et une femme, désignés par la commission des sportifs de haut niveau en son sein au scrutin plurinominal à un tour par les membres de celle-ci ; la désignation de ces représentants par la commission des sportifs de haut niveau a lieu au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été et est organisée en même temps que la tenue de l'Assemblée Générale Élective de la FFvolley ».*

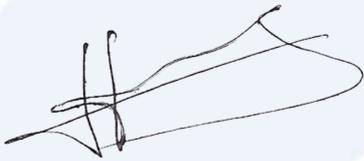
Les candidats à l'élection des membres de la commission des sportifs de haut niveau de la FFVOLLEY organisée via un scrutin plurinominal majoritaire à un tour sont :

- Madame BAUER Christina ;
- Monsieur PILLERAULT Benjamin ;

*Validation de la liste des actuels sportif de haut niveau admis à voter pour l'élection des membres de la commission des sportifs de haut niveau*

La liste des actuels sportifs de haut niveau de la FFvolley au 31 août 2024 admis à voter a été validée par la CEF (cf. Annexe 4).

**Le Président de la CEF**  
**Jean-Jacques DECORDE**



**Le secrétaire de séance**  
**Serge CORVISIER**

